



1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, Québec J8B 2M3
(450) 229-6637 Télécopieur : (450) 229-5203

Sainte-Adèle, janvier 2022

AVIS IMPORTANT CONCERNANT LES BACS ROULANTS POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Madame, Monsieur,

Depuis quelque temps, la MRC des Pays-d'en-Haut constate une hausse importante des bacs non conformes utilisés pour la **collecte des déchets** sur son territoire (bacs d'autres couleurs ; bacs supplémentaires achetés en quincaillerie ; bacs d'une autre municipalité, ville, MRC ; bacs peints).

Depuis 2019, date d'entrée en vigueur du *règlement # 389-2019 relatif aux matières résiduelles, leur collecte et disposition* (disponible en ligne), **un seul bac de déchets par logement** est autorisé pour la collecte des matières résiduelles, soit celui distribué par la MRC des Pays-d'en-Haut et **identifié par son logo, ou celui de votre municipalité**. Ainsi, tous les autres bacs, qu'ils soient achetés en quincaillerie, repeints, appartenant à une autre municipalité ou d'une couleur autre que noire ne sont pas autorisés.

Veillez prendre note **qu'à partir du 1^{er} mai 2022, seuls les bacs noirs portant le logo de la MRC des Pays-d'en-Haut ou celui de votre municipalité seront vidés lors de la collecte des déchets.** Nous souhaitons ainsi régulariser la situation avec le retour des collectes de déchets aux deux semaines durant la période estivale. D'ici là, nous vous demandons de vérifier que votre bac à déchets soit conforme pour la collecte (avec le logo de la municipalité ou de la MRC). Dans le doute, veuillez communiquer avec la ligne Info-collecte aux coordonnées ci-dessous. Dans certains cas, les bacs sans logo peuvent être rendus conformes, récupérés par la MRC ou conservés pour un usage autre que la collecte des matières résiduelles.

Si vous pensez que votre bac n'est pas conforme ou désirez que la MRC reprenne votre ancien bac, nous vous invitons à communiquer avec la ligne Info-collecte par courriel à infocollecte@mrcpdh.org ou par téléphone au **1 855 PDH-RECY (1 855 734-7329) ou 450 229-8052.**

Cette démarche s'inscrit dans le principe de réduction des déchets et de l'enfouissement. Le site Internet www.lespaysdenhautrecyclent.com contient de l'information sur les matières acceptées dans chaque bac (recyclage, organique et déchets ultimes). La ligne Info-collecte peut également vous accompagner pour un tri adéquat de vos matières.

Nous vous remercions et comptons sur votre collaboration.

Le Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC des Pays-d'en-Haut
cc. municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard